

FAITS SAILLANTS

CONSEIL DES COMMISSAIRES, 21 AU 23 OCTOBRE | KUUJJUAQ

Le Conseil des commissaires a approuvé la Directive relative aux rôles et responsabilités en cas d'incident lié à la confidentialité (ADM-25). Cette directive établit des principes et des responsabilités clairs ainsi que les procédures de signalisation à suivre en cas d'incident lié à la confidentialité. De l'information relative à la portée, aux responsabilités et aux obligations découlant de cette directive sera transmise au personnel et, s'il y a lieu, aux tierces parties concernées.

Kativik Ilisarniliriniq (KI) est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C., c. A2.1), et plus particulièrement aux articles 63.8 à 63.11 qui traitent des incidents liés à la confidentialité. KI reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle recueille, utilise, communique et conserve.

La directive ADM-25 a été élaborée pour assurer une démarche structurée et cohérente en matière de gestion des incidents liés à la confidentialité, notamment la diffusion de ses principes et la prévention de leur récurrence.

Cette directive établit les rôles et responsabilités, définit la procédure de signalisation et encourage une mise en œuvre uniforme à l'échelle de KI. Elle entre en outre immédiatement en vigueur au moment de son adoption par le Conseil.

Le Conseil des commissaires a examiné et approuvé une proposition relative à la mise en œuvre du plan stratégique Sivumuattiit 2025-2026. Dans le cadre de cette initiative, des cycles d'amélioration continue seront établis, et des thèmes spécifiques seront définis lors d'une future activité avec la direction. Le Conseil a aussi convenu que les activités et les efforts de mobilisation du personnel prévus dans le cadre de la mise en œuvre de Sivumuattiit font partie intégrante de la démarche engagée par Kativik Ilisarniliriniq (KI) en réponse à l'enquête administrative du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) menée en 2024 sur l'administration et le fonctionnement de KI.

La proposition de mise en œuvre du plan stratégique Sivumuattiit 2025-2026 vise à renforcer les pratiques organisationnelles par le biais de l'amélioration continue. À cet égard, le plan de mise en œuvre comporte cinq éléments clés :

- **Cycles d'amélioration continue** – Deux processus seront mis en place pour traiter les priorités stratégiques et former le coordonnateur du plan stratégique pour diriger les projets à venir.
- **Ateliers** – Conçus pour favoriser la pensée visuelle et promouvoir l'appropriation des nouveaux concepts et outils, en plaçant l'accent sur la réussite des élèves et la collaboration avec les partenaires externes.
- **Activités au sein du Service de l'administration générale, avec la participation de la haute direction** – Démarche coordonnée pour harmoniser les actions et assurer le suivi des progrès. L'encadrement et le soutien des spécialistes externes font partie de ces activités.
- **Plan de communication** – Intégrant documentation, contenu pour les médias sociaux et communiqués internes pour assurer la transparence et la mobilisation du personnel.

- **Soutien supplémentaire pour l'équipe du plan stratégique** – Conception conjointe d'ateliers, de mesures d'encadrement et de matériel pour soutenir les efforts de mise en œuvre.

La proposition de mise en œuvre du plan stratégique Sivumuattiit 2025-2026 fait en sorte que, d'ici juin 2026, les équipes internes auront les moyens de mettre en œuvre et d'évaluer indépendamment les initiatives stratégiques.

Le Conseil des commissaires a approuvé un plan d'action détaillé en lien avec les recommandations découlant de l'enquête administrative menée en 2024 par le MEQ sur l'administration et le fonctionnement de KI. Ce plan d'action sera remis au MEQ pour lancer des discussions sur les mesures et les initiatives qui y sont établies.

Au moment d'examiner le plan d'action, les commissaires ont de nouveau affirmé que certaines de leurs préoccupations ne semblaient pas avoir été prises en compte, notamment :

- L'enquête a été ouverte pour remédier à une situation financière préoccupante, plus précisément un déficit. Le Conseil continue d'affirmer que ce déficit découlait d'un financement insuffisant attribuable aux règles budgétaires en vigueur entre 2019 et le 30 juin 2023. Les négociations relatives à ces règles sont toujours en cours et les propositions discutées semblent corroborer leur position.
- La nécessité d'un diagnostic organisationnel complet devrait être reconsidérée une fois que la mise en œuvre du plan d'action sera bien amorcée et que les résultats pourront être évalués.
- Accorder la priorité à la réforme du programme d'études au secondaire plutôt qu'à celle du programme d'études au primaire n'est pas conforme aux travaux d'Arqusiurtiit, le comité chargé de superviser la conception et la mise en œuvre du programme d'études au Nunavik. Il faudrait en effet continuer de favoriser la réforme du programme d'études au primaire.

La directrice des Services aux étudiants du postsecondaire a présenté au Conseil des commissaires les éléments clés de la politique d'assistance financière, notamment les obligations des étudiants, les services offerts, les modalités de logement et les options de retrait. Cette présentation a aussi porté sur les types supplémentaires de soutien offerts aux étudiants, dont entre autres: frais de garderie, remboursement des dépenses en matériel ou équipement nécessaire aux études, financement d'activités parascolaires et de services liés à la santé, accès aux ressources de soutien pour parents célibataires et remboursement des frais de déplacement pour accompagnateurs.

Les principaux avantages offerts par la politique d'assistance financière sont financés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) conformément aux règles budgétaires établies de Kativik Ilisarniliriniq. Des options de soutien supplémentaires sont en outre proposées par le gouvernement du Canada dans le cadre de la stratégie pour l'éducation postsecondaire des Inuit et par le fonds Illivik de l'Administration régionale Kativik (ARK).

Le Conseil des commissaires est informé de la publication par Kativik Ilisarniliriniq d'un rapport historique par suite des consultations publiques menées en 2023-2024

dans l'ensemble des 14 communautés du Nunavik. Ce rapport confirme un soutien massif en faveur de la création d'un établissement d'enseignement postsecondaire au Nunavik, établissement ancré dans les valeurs, la langue et la culture inuit et capable d'offrir des diplômes reconnus tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Le Conseil des commissaires a réitéré son soutien à la création d'un institut du Nunavik, institution postsecondaire non gouvernementale inuit et indépendante, dirigée par Kativik Ilisarniliriniq.

Plus de 400 Nunavimmiut ont participé à des consultations menées par le biais de sondages, d'émissions radiophoniques et d'entrevues individuelles. Le rapport expose une vision de l'enseignement postsecondaire fondée sur l'Inuit Qaujimausingit, l'apprentissage axé sur le territoire et un programme d'études ancré dans la culture.

Une étude de préféabilité commandée par le MES en 2023 recommandait la création d'un institut du Nunavik. L'institut proposé intégrerait sous un même toit des programmes de niveau collégial et universitaire, offrant ainsi des parcours éducatifs souples assujettis à une gouvernance locale.

Kativik Ilisarniliriniq poursuit sa collaboration avec Makivvik et le ministère de l'Enseignement supérieur pour élaborer le cadre juridique et institutionnel nécessaire à l'établissement de l'institut.

Les commissaires ont approuvé les états financiers sommaires et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2024-2025. Ces documents ont été présentés par le directeur du Service des ressources financières et par un représentant de Raymond Chabot Grant Thornton, le cabinet nommé pour vérifier les comptes de la commission scolaire.

Le Conseil a reçu toute l'information et les explications nécessaires en lien avec les états financiers. La résolution confirmant leur approbation est entrée en vigueur au moment de son adoption.

Le Conseil des commissaires a été informé sur l'avancement des négociations des règles budgétaires et de la planification financière. Après avoir fonctionné pendant des années avec un financement insuffisant en raison de règles budgétaires désuètes, Kativik Ilisarniliriniq a négocié avec le MEQ ce qui sera vraisemblablement une proposition finale visant les règles budgétaires. Ces règles budgétaires s'appliqueraient aux exercices 2023-2024 et 2026-2027, et entraîneraient un surplus budgétaire en 2025-2026.

Les règles budgétaires précédentes visaient la période allant des années scolaires 2019-2020 à 2022-2023. Elles ont fait en sorte que KI s'est retrouvée sous-financée et déficitaire.

Dans le contexte des négociations en cours, la toute dernière proposition portant sur les règles budgétaires 2023-2024/2026-2027 assurerait un budget équilibré.

Les demandes relatives aux règles budgétaires pour la période 2027-2028/2032-2033 doivent être transmises au MEQ d'ici le 10 novembre 2025.

Le Conseil des commissaires a indiqué que certaines des demandes essentielles de Kativik Ilisarniliriniq qui ont été rejetées par le MEQ devraient faire partie de nos propositions dans le cadre de la négociation des règles budgétaires pour les années scolaires 2027-2028 à 2032-2033.

Le Service des technologies de l'information a présenté au Conseil des commissaires une vue d'ensemble exhaustive du service décrivant sa structure organisationnelle, les rôles de ses équipes, ses réalisations, les statistiques relatives aux incidents ainsi que ses priorités stratégiques. Cette présentation a mis l'accent sur l'engagement du service à améliorer la cybersécurité, l'infrastructure, le développement de logiciels et le soutien opérationnel pour l'ensemble des communautés du Nunavik.

Le Service des technologies de l'information est structuré en équipes spécialisées : Administration, gestion, exploitation (réseau et soutien), cybersécurité et développement de logiciels. Ses principales réalisations comprennent : mise à niveau des systèmes d'intercommunication, de caméras et téléphoniques; lancement de plateformes d'établissement de billets; mise en place de nouveaux systèmes de données.

Les projets stratégiques en cours sont : gestion de l'identité et de l'accès, mise à niveau des serveurs, planification du rétablissement après sinistre et mesures améliorées de cybersécurité harmonisées avec les mandats provinciaux. Les statistiques en matière d'incidents montrent une augmentation constante des demandes de service et de la résolution des problèmes, ce qui reflète une croissance des demandes et une réactivité améliorée.

Le service travaille activement à la formation transversale, à l'élaboration de procédures et au recrutement de personnel pour pourvoir les postes clés vacants afin de renforcer la prestation de services. La collaboration avec les autres services au sein de Kativik Ilisarniliriniq et des partenaires externes se poursuit pour soutenir l'intégration de solutions technologiques sécuritaires et efficaces, centrées sur les utilisateurs.

Les commissaires ont eu un aperçu de tous les projets de dépenses en immobilisations en cours, ainsi que des rénovations majeures et mineures, avec les dates de livraison passées et prévues pour la période allant jusqu'en 2030 inclusivement. L'aperçu comprenait également les demandes transmises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour des projets de construction dans le cadre du plan québécois d'infrastructure (PQI) 2026-2036 totalisant plus de 1,6 G\$. Les projets qui n'ont pas été approuvés au cours des quatre dernières années ont été intégrés au PQI 2026-2036.

Les projets d'investissement en immobilisation approuvés et en cours comprennent : **salles de classe temporaires** (Kangihsualujjuaq — réalisé, Salluit—Ikusik—réalisé, Ivujivik — réalisé), **résidences étudiantes** (Kuujjuaq — réalisé), **centres d'éducation des adultes** (Kuujjuaq — livraison projetée pour 2028), **bureaux administratifs** (Kuujjuaq — financement du MEQ nécessaire), **écoles** (Tasiujaq — livraison projetée pour 2029, Quaqtaq — livraison projetée pour 2030), **entrepôts et garages pour autobus scolaire** (Tasiujaq — livraison projetée pour 2025, Kangirsuk — livraison projetée pour 2026, Quaqtaq — en attente de financement supplémentaire, Kangihsujuaq — réalisé, Salluit — réalisé, Ivujivik — livraison projetée pour 2026), **logements** (Inukjuak — livraison projetée pour 2026).

Les importants projets de rénovation approuvés et en cours comprennent : **logements** (Umiujaq), **écoles** (Kuujjuaq — Jaanimmarik, Puvirnituk — Iguarsivik, Inukjuak — Innalik, Umiujaq), **centres d'éducation des adultes** (Puvirnituk), **bureaux administratifs** (Montréal).

La directrice du Service des ressources humaines a présenté un survol du cadre de mesures disciplinaires actuellement en place chez Kativik Ilisarniliriniq. Cette présentation a décrit le processus structurel en 7 étapes servant à traiter les cas d'inconduite du personnel, qui met notamment l'accent sur l'équité, la transparence et la sensibilité culturelle. La directrice a en outre souligné l'importance d'offrir au personnel la possibilité de répondre aux allégations, de garantir une procédure équitable et d'assurer la cohérence des sanctions. Le Conseil a aussi été informé des politiques en matière de durée de conservation des dossiers disciplinaires et des mécanismes de soutien à la disposition du personnel tout au long du processus.

Motifs des mesures disciplinaires : Insubordination, négligence, inconduite et comportement immoral. L'inaptitude fait l'objet de mesures administratives.

Types de mesures : Avertissement verbal ou écrit, réprimande (professionnelle) et congédiement, appliqué de manière progressive.

Processus en 7 étapes : De la documentation de l'incident jusqu'à la décision finale et l'annonce, avec participation d'un bout à l'autre du syndicat.

Règles de conservation des dossiers : Les dossiers pour mesure disciplinaire viennent à échéance après 12 mois pour le personnel syndiqué; ils demeurent au dossier pour le personnel-cadre.

Soutien et équité : Les employés ont la possibilité de donner leur version des événements et ont accès à des programmes de soutien s'il y a lieu.

La directrice du Service des ressources humaines a donné un aperçu du processus d'intégration chez Kativik Ilisarniliriniq, en soulignant son rôle dans la préparation du nouveau personnel à la réussite. Le Conseil a ainsi été mis au courant de la structure, du contenu et des résultats des séances d'intégration, qui visent notamment à favoriser la sensibilisation culturelle, la compréhension organisationnelle ainsi que la mise en place d'un cadre de travail stimulant.

Programme d'accueil des employés : Dispensé en ligne pendant trois jours, tout le nouveau personnel - à l'échelle locale et régionale - a accès aux séances qui offrent une orientation essentielle et une intégration culturelle.

Résultats pour 2024-2025 :

- Jusqu'à maintenant, 215 personnes ont profité du programme.
- 80 % d'entre elles se sont dites satisfaites ou très satisfaites de l'accueil.
- 96 % d'entre elles sont satisfaites de KI comme employeur.
- Les séances sont offertes en anglais et en français.

Les commissaires ont approuvé une résolution visant à sous-traiter les services de conciergerie dans le cadre d'un contrat de trois ans, accordé à Suluk, une entreprise du Nunavik. Lors des discussions, les commissaires ont précisé que le fait de recourir à un fournisseur externe en cas d'échec du recrutement local ne correspondait pas à un changement des priorités d'embauche. En effet, Kativik Ilisarniliriniq continue de favoriser le recrutement de Nunavimmiut pour les postes en conciergerie. Toutefois, il arrive qu'aucun candidat ne réponde aux offres d'emploi dans de nombreuses écoles, malgré la proposition de salaires et d'avantages sociaux concurrentiels.

Un contrat de services de conciergerie de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028, a été accordé à Suluk. Comme aucune autre entreprise n'avait exprimé son intérêt par suite d'un appel d'intentions dont l'échéance était fixée au 22 août 2025, un contrat de gré à gré a été conclu conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LRC, c. C-65.1).

Le Conseil soutient uniquement la sous-traitance externe lorsque le recrutement à l'échelle locale échoue, réaffirmant ainsi sa volonté de privilégier le recours à la main-d'œuvre locale dans la mesure du possible.

Les commissaires sont informés des échéanciers et du processus d'approbation pour ce qui est des projets de construction d'écoles à venir. Au moment d'entreprendre la construction, il sera essentiel de rencontrer la communauté pour s'assurer de tenir compte de sa vision dans la conception, par exemple en prévoyant un espace suffisant pour les activités culturelles. La consultation communautaire est un élément clé du processus, plusieurs réunions étant organisées à différentes étapes du projet. Les commissaires visiteront aussi la résidence étudiante Kajusivik qui, bien qu'il ne s'agisse pas d'une école, illustre tout à fait en quoi la contribution de la communauté a façonné la conception pour favoriser la vie culturelle, répondre aux besoins des familles et garantir le bien-être des étudiants.

L'échéancier de construction dépend du budget global du projet :

- Cinq ans pour un projet de construction ordinaire (- de 75 M\$)
- Dix ans pour un projet de construction majeur (+ de 75 M\$)

Les projets sont assujettis à un processus s'échelonnant sur plusieurs années et comprenant : demandes de financement, autorisations du ministère de l'Éducation, planification, appels d'offres publics et livraison finale. Ces étapes sont plus complexes pour les grands projets de construction.

Le processus comprend des consultations, notamment de multiples rencontres pour recueillir des opinions sur les priorités touchant les éléments culturels et les espaces adaptés aux familles. De nouvelles écoles sont planifiées pour Quaqtaq et Kangiqsujuaq, les échéanciers s'étirant jusqu'en 2032 pour la livraison.

Les commissaires ont décrit la situation dans leurs communautés en matière d'absentéisme scolaire, et ont reconnu qu'il s'agit d'un problème grave et courant dans l'ensemble du Nunavik. Ils ont en outre exprimé leur préoccupation du fait que certaines des solutions proposées, par exemple d'offrir des prix de présences pour encourager les parents à venir chercher les bulletins, pourraient sans le vouloir aggraver le problème. Ces mesures incitatives reflètent bien l'ampleur du défi ainsi que la nécessité d'un plus grand engagement envers les familles et les élèves.

Politique d'évaluation : Kativik Ilisarniliriniq fait appel à une politique claire (SO-09 - Politique sur l'évaluation des apprentissages et sur la promotion des élèves) pour déterminer le passage d'une année ou d'un cycle à l'autre. Il subsiste toutefois une forte perception de « promotion sociale », faisant en sorte que les élèves sont promus pour demeurer avec leurs camarades du même âge.

Mobilisation de la communauté : En dépit des efforts, la participation à des projets comme les consultations Sivumuattiit est demeurée faible, seulement 25 membres de la communauté prenant part aux activités offertes en personne et en ligne à l'échelle de l'ensemble du Nunavik.

Contexte historique : La découverte de nombreuses fosses communes d'enfants ailleurs au Canada a profondément marqué la façon dont les Nunavimmiut voient les écoles et le système éducatif occidental, accroissant ainsi la méfiance et le désengagement.